DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRETE MUNICIPAL

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

N°99/2025

Le Maire de la commune de STEINBACH,

VU la loi n°93-121 du 27 janvier 1993,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3, L 2213-4.

VU le Code de la Route, notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25, R.417-1, R.417-9, R.417-10, R.417-10, R.417-11, R.417-12 et R.325-1 et suivants,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la circulation routière,

VU les arrêtés interministériels des 10 et 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,

VU l'arrêté interministériel sur la signalisation routière (4ème partie) approuvé par arrête du 7 juin 1977,

VU l'article R.610-5 du Code Pénal,

VU la demande de l'entreprise SOBECA d'ENSISHEIM pour réaliser des travaux de dépose et repose de l'éclairage public dans la rue du Silberthal à Steinbach,

Considérant qu'afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire, pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement dans la portion de voie concernée,

A R R E TE

Art. 1 : **A compter du 15 septembre 2025 jusqu'au 14 novembre 2025 inclus**, l'entreprise SOBECA est autorisée à réaliser des travaux de remplacement de l'éclairage public dans la rue du Silberthal à Steinbach.

Art. 2 : Pendant la durée des travaux, la circulation sera restreinte sur une voie et une circulation alternée par panneaux de signalisation sera mise en place.

Art 3 : Le stationnement et le dépassement des véhicules et des poids lourds seront interdits au droit des travaux.

Art 4 : Les panneaux de signalisation seront posés par l'entreprise SOBECA conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Art 5 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de CERNAY
- La Brigade Verte de SOULTZ
- Le Syndicat Mixte Thann-Cernay
- M. le Maire de CERNAY
- M. Lionel KOENIG, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de STEINBACH
- M. Yves LEMBLE, Président de l'Harmonie du Silberthal
- M. Patrick MOROSO, Président de l'Association des Quilleurs
- M. Christian SCHOTT, Président du Club Vosgien
- M. Alain GRASSLER, Président du Groupe Minéralogique « Potasse »
- M. Bernard BOHLY, Président de l'Association Archéologique « Les Trolls »
- M. Baptiste ROTH de l'entreprise BR BOIS

- M. Lucien GOY, locataire de la chasse et Mme JOAS, garde-chasse
- M. Emmanuel CHARRIER, locataire du lot de chasse de Cernay
- M. Tom VAN OLMEN, agent ONF
- L'entreprise SOBECA – Monsieur Pedro OLIVEIRA
- Les archives de la mairie.

Steinbach, le 28/08/2025

Le Maire,

Marc ROGER.